

RÉSUMÉ SPECIFIQUE DE L'EMISSION

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Titres dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre au Public) sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>(i) le consentement est valide uniquement pendant la période allant du 21/06/2013 au 30/08/2013 (la Période d'Offre);</p> <p>(ii) les seules personnes autorisées à utiliser le Prospectus de Base pour faire l'Offre au Public (les Offreurs) sont tout intermédiaire financier qui reconnaît sur son site qu'il a dument été désigné en qualité d'Offreur pour offrir les Titres durant la Période d'Offre et déclare qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base pour le faire, sous réserve que cet intermédiaire financier a bien été désigné;</p> <p>(iii) le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres au Public des Titres en France.</p> <p>Tout Offreur relevant du sous-paragraphe (ii) ci-dessus qui remplit toutes les autres conditions décrites ci-dessus et qui souhaite utiliser le Prospectus de Base en relation avec une Offre au Public devra publier, au moment considéré, sur son site qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base pour cette Offre au Public avec le consentement de l'Emetteur.</p> <p>Le consentement auquel il est fait référence ci-dessus est valable pour la Période d'Offre à compter de la date du Prospectus de Base.</p> <p>UN INVESTISSEUR QUI SOUHAITE ACQUÉRIR OU QUI ACQUIERT TOUS TITRES D'UNE OFFRE AU PUBLIC AUPRÈS D'UN OFFREUR AUTRE QUE L'EMETTEUR POURRA LE FAIRE, ET LES OFFRES ET VENTES DE CES TITRES À UN INVESTISSEUR PAR CET</p>

		OFFREUR SERONT EFFECTUÉES, CONFORMÉMENT A TOUTES MODALITÉS ET AUTRES ACCORDS CONCLUS ENTRE CET OFFREUR ET CET INVESTISSEUR Y COMPRIS, S'AGISSANT DU PRIX, DES ACCORDS D'ALLOCATION ET DE RÉGLEMENT. L'INVESTISSEUR DOIT VEILLER À CE QUE L'OFFREUR AU MOMENT DE CETTE OFFRE FOURNISSE LES INFORMATIONS Y AFFÉRENTES ET L'OFFREUR SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'EMETTEUR NI AUCUN DES AGENTS PLACEURS NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE CETTE INFORMATION.
--	--	--

Section B – Emetteur et Garant																										
B.1	Nom commercial et juridique de l'Emetteur	SG Issuer																								
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'incorporation	Siège social : 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Forme juridique: ssociété anonyme. Législation applicable: Loi luxembourgeoise. Pays d'incorporation: Luxembourg.																								
B.4b	Tendances connues ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	SG Issuer entend démarrer sa nouvelle activité en concordance avec les nouveaux objets de la société durant l'année 2013.																								
B.5	Description du Groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe	SG Issuer est une filiale du Groupe Société Générale et n'a pas de filiale.																								
B.9	Estimation ou prévisions de bénéfices	Sans objet. SG Issuer ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.																								
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans les rapports des commissaires aux comptes.																								
B.12	Informations financières historiques clés de l'Emetteur	<table border="1"> <thead> <tr> <th>(en K€)</th> <th>31 décembre 2012</th> <th>31 décembre 2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td>6 805</td> <td>19 835</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>5 233</td> <td>5 573</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>5 233</td> <td>5 573</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total Bilan</td> <td>447 087</td> <td>69 028</td> </tr> </tbody> </table>	(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011				Produit net bancaire	6 805	19 835	Résultat net	5 233	5 573				Résultat d'exploitation	5 233	5 573				Total Bilan	447 087	69 028
(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011																								
Produit net bancaire	6 805	19 835																								
Résultat net	5 233	5 573																								
Résultat d'exploitation	5 233	5 573																								
Total Bilan	447 087	69 028																								

	Changement significatif défavorable dans les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de SG Issuer depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés en date 31 décembre 2012.
	Changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis la fin de la période couverte par les dernières informations financières publiées	Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer survenu depuis la fin de la période couverte par les dernières informations financières publiées en date 31 décembre 2012.
B.13	Evénements récents propres à l'Emetteur qui peuvent avoir un impact significatif sur l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur	Il n'y a pas eu d'événements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance de l'Emetteur vis-à-vis d'autres entités du Groupe	Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de chaque Emetteur au sein du Groupe. SG Issuer est dépendante de Société Générale Bank & Trust qui est dépendante de Société Générale au sein du Groupe.
B.15	Principales activités de l'Emetteur	SG Issuer est une société financière dont l'activité principale est de lever de la dette qui sera ensuite prêtée à Société Générale et aux autres membres du Groupe.
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui; description de la nature de ce contrôle.	SG Issuer est une filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A. qui est une filiale de Société Générale et est consolidée par intégration globale.
B.17	Notation de l'Emetteur ou de ses Titres	SG Issuer n'est pas noté. Les Titres à émettre n'ont pas été notés.

<p>B.18</p>	<p>Nature et objet de la Garantie</p>	<p>Le paiement dû et à bonne date de toutes sommes dues par SG Issuer relatifs à des Titres émis par SG Issuer sera inconditionnellement et irrévocablement garanti par le Garant en vertu de la Garantie étant entendu que la Garantie ne s'appliquera à aucune Série de Titres émise à la date de la Garantie ou après cette date par SG Issuer, dans la mesure où, à la Date d'Emission de cette Série de Titres, la somme (A) du Montant Nominal Total de cette Série de Titres et (B) des Montants Nominiaux Totaux de chaque Série de Titres émise par l'Emetteur et en circulation à cette Date d'Emission, convertie dans chaque cas en euro au taux de change au comptant applicable à cette Date d'Emission, est égale à un montant excédant 125.000.000.000 €).</p>
<p>B.19</p>	<p>Informations sur le Garant comme s'il était l'Emetteur du même type de valeur mobilière qui fait l'objet de la garantie</p>	<p>Les informations relatives à Société Générale comme s'il était l'Emetteur du même type de Titres faisant l'objet de la Garantie sont respectivement décrites conformément aux Eléments B.1, B.2, B.4b, B.5, B.9, B.10, B.12, B.13, B.14, B.15, B.16 et B.17 ci-dessous.</p> <p>B.1 : Société Générale</p> <p>B.2 : Siège Social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Forme juridique : société anonyme. Législation applicable : Loi française. Pays d'incorporation : France.</p> <p>B.4b : Détérioration significative mais d'ampleur inégale dans l'environnement économique mondial; recommandation de l'Autorité Bancaire Européenne de parvenir à un ratio Core Tier 1 d'au moins 9% selon le référentiel Bâle 2.5 à partir du 30 Juin 2012; rapport Vickers au Royaume-Uni suggérant le cantonnement des activités de banque de détail au sein des banques universelles (question qui sera examinée par l'Union européenne en 2012) ; d'autres sujets examinés par le Conseil de Stabilité Financière comprennent l'harmonisation des normes comptables, les pratiques de compensation, le fonctionnement des marchés de dérivés OTC, entre autres ; aux États-Unis, la loi Dodd-Frank a introduit les principes du contrôle des risques systémiques et de surveillance de certaines activités des banques de financement et d'investissement; une taxe sur les transactions financières a été instaurée en 2012 en France.</p> <p>B.5 : Société Générale est la société mère du Groupe Société Générale. Le Groupe Société Générale propose notamment des services de conseil à ses clients personnes physiques, aux entreprises et institutions dans le cadre de trois secteurs d'activités majeurs: - la Banque de Détail en France sous les marques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ; - la Banque de Détail Internationale, qui est présente en Europe Centrale et en Europe de l'Est, en Russie, dans le Bassin Méditerranéen, en Afrique Sub-Saharienne, en Asie et dans les territoires français d'Outre-Mer; et - la Banque de Financement et d'Investissement avec un large éventail de compétences en matière de services d'investissement, de financement et d'activités de marché.</p>

B.9 :

Sans objet. Société Générale ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.

B.10 :

Sans objet. Il n'y a pas de réserve dans les rapports des commissaires aux comptes.

B.12 :

	Fin 2012	Fin 2011
Résultats (en M EUR)		
Produit net bancaire	23 110	25 636
Résultat d'exploitation	2 737	4 270
Résultat net	1 208	2 788
Résultat net part du Groupe	774	2 385
<i>Réseaux France</i>	1 291	1 428
<i>Réseaux Internationaux</i>	(51)	325
<i>Banque de Financement et d'Investissement</i>	1 053	635
<i>Service Financiers Spécialisés et Assurances</i>	674	297
<i>Banque Privée Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs</i>	(293)	171
<i>Hors Pôles</i>	(1 900)	(471)
Activité (en Md EUR)		
Total du bilan	1 250,7	1 181,4
Crédit clientèle	350,2	367,5
Dépôts clientèle	337,2	340,2
Fonds propres (en Md EUR)		
Capitaux propres part du Groupe	49,8	47,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	54,1	51,1]

Il n'y a pas eu de changement significatif défavorable dans les perspectives de Société Générale et de ses filiales consolidées (pris dans leur ensemble) depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés en date du 31 décembre 2012.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale et de ses filiales consolidées (pris dans leur ensemble) la date de ses derniers états financiers publiés en date du 31 décembre 2012.

B.13 :

Il n'y a pas eu d'événements récents propres à Société Générale et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.

B.14 :

Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de Société Générale au sein du Groupe.

Société Générale est la société mère à la tête du Groupe. Cependant, Société Générale exploite ses propres activités et n'intervient pas simplement en tant que société holding vis-à-vis de ses filiales.

C.8	Droits et restrictions attachés aux Titres, incluant le rang et les limitations à ces droits et procédures pour l'exercice de ces droits	<p>Rang</p> <p>Les Titres Non Assortis de Sûretés constituent des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au même rang entre elles sans préférence et (sous réserve des dispositions contraires de la loi en vigueur au moment considéré) au moins au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Cas de Défaut</p> <p>Les Modalités des Titres contiennent les cas de défaut suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Emetteur manque de payer toute somme devenue exigible au titre des intérêts ou du principal ou la livraison d'actifs livrables en vertu des Titres ; ou - l'Emetteur manque d'exécuter l'une quelconque de ses autres obligations en vertu des Modalités des Titres; ou - l'Emetteur prend l'initiative ou fait l'objet, de la part d'une autorité de régulation, d'une autorité de supervision ou de toute autre autorité officielle similaire compétente en matière de faillite, de redressement ou de liquidation judiciaire ou de régulation dans le ressort d'immatriculation ou de constitution de son siège ou principal établissement, d'une procédure sollicitant le prononcé d'un jugement de faillite, de redressement ou de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure en vertu de toute loi sur la faillite ou la cessation des paiements ou de toute autre loi similaire affectant les droits des créanciers, ou consentirait à cette procédure; ou encore la situation dans laquelle l'Emetteur ferait l'objet d'une requête en vue de sa dissolution ou liquidation, présentée par cette autorité de régulation, cette autorité de supervision ou cette autre autorité officielle similaire, ou consentirait à cette requête, étant entendu qu'une procédure engagée ou une requête présentée par des créanciers et à laquelle l'Emetteur ne consentirait pas un cas de défaut ; ou - la Garantie cesse d'être pleinement en vigueur et en effet ou une notification est donnée par le Garant ayant pour effet de priver la Garantie de tout effet ou la Garantie est rendue nulle pour tout motif en ce qui concerne les Titres. <p>Droit applicable</p> <p>Les Titres et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi française.</p>
C.9	Taux d'Intérêt Nominal	Sans objet.
	Date d'entrée en jouissance et date d'échéance des intérêts	Sans objet.
	Quand le taux n'est pas fixe, description du sous-jacent sur lequel il est fondé	Sans objet.

	Date d'Echéance et modalités d'amortissement de l'emprunt, y compris les procédures de remboursement.	La Date d'Echéance sera le 07/09/2021.
	Indication du rendement	Indication du rendement Non Applicable
	Représentant des Titulaires de Titres	<p>Représentant de la Masse:</p> <p>Le Représentant initial ("Représentant de la Masse") sera :</p> <p>SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER Huissiers de Justice Associés 54 rue Taitbout 75009 Paris</p>
C10	Explication claire et compréhensible pour aider les investisseurs à comprendre comment la valeur de leur investissement est affectée par la valeur du ou des instruments sous-jacents, particulièrement dans des circonstances où les risques sont le plus évidents	Voir Elément C.15 ci-dessous.
C.11	Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, dans le but de les distribuer sur un marché réglementé ou sur d'autres marchés équivalents avec	Les Titres ont fait l'objet d'une demande pour être admis à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg.

	indication des marchés en question.	
C.15	Comment la valeur de l'investissement est affectée par la valeur de l'instrument sous-jacent, à moins que les valeurs mobilières aient une valeur nominale d'au moins 100.000 EUR	<p>Les Titulaires des Titres ne recevront pas de coupon pendant la durée de vie des Titres. A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres recevront un montant totalement lié à la performance des Sous-Jacents.</p> <p>La date de remboursement de ces Titres est directement liée à la performance des Sous-Jacents : plus élevée est la performance, plus tôt sera la date de remboursement et inversement. Le rendement dépend du fait que la performance des Sous-Jacents atteigne ou non un seuil prédéterminé. En conséquence, un faible mouvement de hausse ou de baisse des Sous-Jacents proche du seuil peut mener à une augmentation ou une diminution significative du rendement des Titres. Seuls les Sous-Jacents ayant la performance la moins élevée seront retenus pour le calcul de la performance . En conséquence, les Titulaires des Titres ne bénéficieront pas de la performance des Sous-Jacent(s) qui auront les meilleures performances. Le rendement de ces Titres est lié à la performance des Sous-Jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-Jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-Jacents à ces dates affecteront la valeur des Titres plus que n'importe quel autre facteur. A la Date d'Echéance, les Titulaires des Titres peuvent ne pas recevoir le montant investi initialement. Les porteurs peuvent recevoir un Montant de Remboursement Final qui, en cas d'évolution négative des Sous-Jacents pendant la vie des Titres, peut être significativement plus faible que le montant par Titre investi initialement.</p> <p>Conformément aux dispositions des Modalités Complémentaires concernant le sous-jacent et en cas de survenance d'événements extraordinaires et ajustements affectant le sous-jacent, l'Agent de Calcul pourra décider le remboursement anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché.</p>
C.16	Date d'expiration ou date d'échéance des instruments dérivés – la date d'échéance ou date finale de référence	La Date d'Echéance des Titres est le 07/09/2021, et la date finale de référence sera la date finale d'évaluation.
C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	Paiement en numéraire
C.18	Modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p>Conformément aux dispositions des Modalités Complémentaires concernant le sous-jacent et en cas de survenance d'événements extraordinaires et ajustements affectant le sous-jacent, l'Agent de Calcul pourra décider le remboursement anticipé des Titres sur la base de la Valeur de Marché.</p> <p>Les Titres seront remboursables à échéance et le Montant de Remboursement Final sera égal à la Valeur Nominale multipliée par la formule applicable</p> <p>Les Titres pourront être remboursés par anticipation automatiquement en cas de survenance d'un événement déclencheur et le Montant de Remboursement Anticipé Automatique sera égal à la Valeur Nominale multipliée par la formule applicable.</p>

C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	Prix de référence final : Cours de Clôture du sous-jacent à la date d'évaluation concernée, sous réserve de la survenance d'événements extraordinaires et ajustements affectant le sous-jacent(s).															
C.20	Typologie de sous-jacent et où les informations sur le sous-jacent peuvent être obtenues	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="488 389 619 524">Nom du Sous-Jacen</th> <th data-bbox="619 389 762 456">Ticker Bloomberg</th> <th data-bbox="762 389 928 456">Sponsor de l'Indice</th> <th data-bbox="928 389 1088 456">Marché</th> <th data-bbox="1088 389 1417 456">Site Web</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="488 524 619 1106">EURO STOXX 50®</td> <td data-bbox="619 524 762 568">SX5E</td> <td data-bbox="762 524 928 591">STOXX Limited</td> <td data-bbox="928 524 1088 1106">Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice</td> <td data-bbox="1088 524 1417 568">www.stoxx.com</td> </tr> <tr> <td data-bbox="488 994 619 1106">S&P BRIC 40 USA</td> <td data-bbox="619 994 762 1039">SBR Index</td> <td data-bbox="762 994 928 1084">STANDARD AND POOR'S</td> <td data-bbox="928 994 1088 1084">NEW YORK STOCK EXCHANGE</td> <td data-bbox="1088 994 1417 1039">www.standardandpoors.com</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du Sous-Jacen	Ticker Bloomberg	Sponsor de l'Indice	Marché	Site Web	EURO STOXX 50®	SX5E	STOXX Limited	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com	S&P BRIC 40 USA	SBR Index	STANDARD AND POOR'S	NEW YORK STOCK EXCHANGE	www.standardandpoors.com
Nom du Sous-Jacen	Ticker Bloomberg	Sponsor de l'Indice	Marché	Site Web													
EURO STOXX 50®	SX5E	STOXX Limited	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.stoxx.com													
S&P BRIC 40 USA	SBR Index	STANDARD AND POOR'S	NEW YORK STOCK EXCHANGE	www.standardandpoors.com													
C21	Indication du marché où les valeurs mobilières seront admises à la négociation et pour lesquelles un prospectus a été publié	Voir Elément C.11 ci-dessus.															

Section D – Risques		
D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant	<p data-bbox="632 1585 1402 1621">Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.</p> <p data-bbox="632 1653 1402 1787">La gestion des risques du Groupe se concentre sur les catégories principales de risques suivantes, chacun d'entre eux pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière :</p> <p data-bbox="632 1818 1402 2018">Risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation.</p>

		<p>Risque de marché : risque de perte de valeur des instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.</p> <p>Risques opérationnels : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.</p> <p>Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de perte ou de dépréciation sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change.</p> <p>Risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.</p> <p>La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne, tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant</p> <p>Les investisseurs potentiels de Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte que les droits du Titulaire desdits Titres seront limités aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie, conformément aux termes décrits dans la Garantie et, concernant les Titres Assortis de Sûretés seulement, des sommes dus à la suite de l'exécution du Contrat de Gage concerné</p> <p>La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.</p> <p>La Garantie pourra ne couvrir qu'une partie des obligations de paiement de l'Emetteur en vertu des Titres. Dans un tel cas, les Titulaires de Titres pourront courir le risque que les paiements dus en vertu des Titres soient inférieurs aux montants dus par l'Emetteur en vertu de ces Titres.</p> <p>Société Générale agit en qualité d'émetteur dans le cadre du Prospectus de Base, en qualité de Garant des Titres émis par SG Issuer, SGA Société Générale Acceptance N.V. et SG Option Europe et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.</p> <p>Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie,</p>
--	--	--

		<p>d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée par des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.</p> <p>Les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des actifs sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.</p> <p>Les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, tel animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les actifs de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.</p>
D.3	Principaux risques propres aux Titres	<p>Les Titres peuvent automatiquement fournir un remboursement anticipé en liaison avec un événement particulier. Par conséquent, le Titulaire de Titre ne participera à aucune performance future du sous-jacent.</p> <p>Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu de Titres Structurés sont calculés par référence à certains sous-jacents. Le rendement des Titres est basé sur les variations, à la hausse comme à la baisse, de la valeur du sous-jacent, qui pourrait fluctuer. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatiles ; qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts, et perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi.</p> <p>Le taux d'intérêt ou le montant de rachat de certains Titres peuvent être liés à la survenance ou la non-survenance de certains événements qui ne sont pas liés à l'Emetteur ou au Garant, tels que le crédit, le niveau des prix, le temps ou des événements sportifs dont la survenance n'est pas contrôlée par l'Emetteur ou le Garant. Les Porteurs sont soumis au risque que de tels événements surviennent ou non selon le cas.</p> <p>Les Modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux Modalités des Titres. De plus, l'Emetteur peut procéder à un remboursement anticipé des Titres en cas de survenance de certains événements.</p>
D.6	Avertissement important à l'attention de	CERTAINES EMISSIONS DE TITRES PEUVENT NE PAS CONSTITUER DES INVESTISSEMENTS APPROPRIES POUR TOUS LES INVESTISSEURS. AUCUN INVESTISSEUR NE DOIT

	l'investisseur	<p>ACQUERIR UN TITRE A MOINS DE COMPRENDRE ET D'ETRE EN MESURE DE SUPPORTER LES RISQUES LIES A CE TITRE, NOTAMMENT EN MATIERE DE RENDEMENT, DE LIQUIDITE DU MARCHE, DE STRUCTURE, DE REMBOURSEMENT ET AUTRES RISQUES.</p> <p>LES INVESTISSEURS POURRAIENT SUBIR UNE PERTE TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT ET DEVRAIENT EN CONSÉQUENCE PRENDRE LEUR DÉCISION D'INVESTISSEMENT SUR CE PRODUIT QU'APRÈS AVOIR CONSIDÉRÉ AVEC LEURS PROPRES CONSEILS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ SUR CE PRODUIT À LA LUMIÈRE DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE EN PARTICULIER.</p>
--	----------------	--

Section E – Offre

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation prévue des recettes quand différente de la génération de bénéfice et /ou la couverture de certains risques	Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.
-------------	---	--

E.3	Description des conditions de l'offre	<p>Juridiction(s) de l'Offre au France Public</p> <p>Période d'Offre : Du 21/06/2013 au 30/08/2013</p> <p>Prix d'Offre: Les Titres émis le 21/06/2013 seront entièrement souscrits par l'Agent Placeur spécifié dans les Conditions Définitives applicables) et par la suite offerts au public sur le marché secondaire, en France, du 21/06/2013 au 30/08/2013.</p> <p>Le prix d'offre pour un Titre évoluera à un taux annuel de 1% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0), pour atteindre 100% à la Date d'Evaluation(0), selon la formule ci-dessous :</p> $99.81\% \times \left(1 + 1\% \times \frac{Nb(t)}{360} \right)$ <p>avec :</p> <p>"Nb(t)" désigne, le nombre de</p>
------------	--	---

		<p>jours calendaires entre la Date d'Emission (incluse) et la date "t" (incluse) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé.</p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise:</p> <p>Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission, et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers. L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre et d'annuler l'émission des Titres, à sa seule discrétion, à tout moment jusqu'à la Date d'Emission. Dans le cas où un investisseur potentiel aurait formulé une demande alors que l'Émetteur exerce un tel droit, cet investisseur potentiel ne pourra en aucun cas souscrire ou acquérir des Titres.</p> <p>Description de la procédure de demande de souscription: Non Applicable</p> <p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs: Non Applicable</p> <p>Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription: Non Applicable</p> <p>Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres: Les Titres seront livrés pendant la période d'offre sur paiement du prix d'achat par le Titulaire de Titres à l'Intermédiaire Financier.</p> <p>Modalités et date de publication des résultats de l'offre: Publication sur le site web http://prospectus.socgen.com et dans un quotidien de circulation générale sur les places de cotation et/ou d'offre au public à la fin de la période de commercialisation si demandé</p>
--	--	---

		<p>par la réglementation locale.</p> <p>Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés: Non Applicable</p> <p>Si une ou plusieurs tranches ont été réservées dans certains pays: Non Applicable</p> <p>Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification: Non Applicable</p> <p>Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur: Les impôts liés à la souscription, au transfert, à l'achat ou à la possession des Titres doivent être payés par les Titulaires de Titres et ni l'Emetteur ni le Garant ne devront avoir aucune obligation à ce propos ; de ce fait, les Titulaires de Titres devront consulter des conseillers fiscaux professionnels pour déterminer le régime d'imposition applicable à leur propre situation. Les Titulaires de Titres devront aussi consulter la section Régime Fiscal du Programme d'Emission de Titres de Créance.</p> <p>Commissions de souscription ou d'achat : aucun</p> <p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où cela est connu de l'Emetteur, des placeurs dans les différents pays où l'offre a lieu: Inconnu à l'Emetteur à la date de ces Conditions Définitives Applicables</p>
<p>E.4</p>	<p>Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</p>	<p>Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, le cas échéant, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.</p> <p>L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Titres. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre</p>

		(i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des Titulaires de Titres.
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur	Non Applicable. Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur.